



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD–PDDAA

TCP/IVC/2903 (I)
(NEPAD Ref. 05/25 F)

Volume V de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

Appui à la pêche continentale et lagunaire

Avril 2005

CÔTE D'IVOIRE: Appui à la mise en œuvre du NEPAD-PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet d'appui au développement du secteur semencier: Projet pilote de production de semences des principales cultures vivrières (maïs, riz) et maraîchères dans le département de Bongouanou

Volume III: Projet d'appui à l'aviculture traditionnelle, aux petits élevages porcins et à l'aulacodiculture (agoutis)

Volume IV: Projet d'appui à la production de la banane plantain et aux productions maraîchères en zone de forêt

Volume V: Projet d'appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire

Volume VI: Projet d'aménagement des bas-fonds à participation communautaire

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays:	Côte d'Ivoire
Secteur d'activité:	Pêche
Titre du projet proposé:	Appui à la pêche continentale et lagunaire
Zone du projet:	18 départements administratifs
Durée du projet:	5 ans
Coût estimé:	Coût total 30,14 millions de dollars EU
Financement envisagé:	

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Milliers de \$EU</i>	<i>% du total</i>
<i>Gouvernement</i>	1 653,9	3 150,2	10
<i>Institution(s) de financement</i>	9 920,8	18 896,8	63
<i>Secteur Privé</i>	–	–	–
<i>Bénéficiaires</i>	4 247,6	8 090,7	27
Total	15 822,3	30 137,7	100

¹ Equivalence monétaire:
 Unité monétaire = franc CFA (FCFA)
 1 \$EU = 525 FCFA
 100 FCFA = 0,19 \$EU

CÔTE D'IVOIRE

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD–PDDAA

« Appui à la pêche continentale et lagunaire »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	1
II. ZONE DU PROJET.....	3
III. JUSTIFICATION	5
IV. OBJECTIFS DU PROJET	6
V. DESCRIPTION DU PROJET	7
<u>Composante 1:</u> Restauration de la productivité des plans d'eau.....	7
<u>Composante 2:</u> Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche	8
<u>Composante 3:</u> Appui au cadre institutionnel et réglementaire	9
<u>Composante 4:</u> Organisation et gestion du projet.....	10
VI. COÛTS INDICATIFS	11
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	12
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	13
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	14
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	15
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	16
XII. RISQUES POTENTIELS	16
ANNEXES.....	19
Annexe 1: Lacs et lagunes de Côte d'Ivoire.....	21
Annexe 2: Evolution de la production des pêches artisanales lagunaires et continentales.....	23
Annexe 3: Cadre logique des activités du projet.....	25
Annexe 4: Coût du projet	27
Annexe 5: Coût du projet par source de financement	31
Annexe 6: Répartition du coût du projet par composante et par an.....	35
Annexe 7: Détail explicatif des coûts du projet	39

Abréviations

AMED	Approche des moyens d'existence durables
ANADER	Agence nationale d'appui au développement rural
ARSO	Autorité régionale du sud-ouest
AVB	Autorité de la Vallée du Bandama
BAD	Banque africaine de développement
BAP	Bureau aquaculture et pêche
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BM	Banque mondiale
BOAD	Banque ouest-africaine de développement
CCPR	Code de conduite pour une pêche responsable
CFD	Caisse française de développement
CIAPOL	Centre ivoirien anti-pollution
CMEC	Caisse mutuelle d'épargne et de crédit
CNRA	Centre national de recherche agronomique
COOPEC	Coopératives d'épargne et de crédit
CREP	Caisse rurale d'épargne et de prêts
CRO	Centre de recherches océanologiques
DFID	<i>Department for International Development</i>
DPH	Direction des productions halieutiques
DR	Direction régionale
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
FAC	Fonds d'aide et de coopération
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FDFP	Fonds de développement de la formation professionnelle
FIDA	Fonds international pour le développement agricole
FIRCA	Fonds interprofessionnel pour la recherche et le conseil agricole
MINAGRI	Ministère d'Etat, Ministère de l'agriculture
MIPARH	Ministère de la production animale et des ressources halieutiques
MINEF	Ministère des eaux et forêts
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
PDDAA	Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine
PFR	Plan foncier rural
PIB	Produit intérieur brut
PIP	Programme d'investissement public
PMEDP	Programme des moyens d'existence durable dans la pêche
PNIMT	Programme national d'investissement à moyen terme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
SFD	Service financier décentralisé
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Le projet d'appui au développement de la pêche artisanale continentale et lagunaire est une émanation de l'atelier de validation du Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT), tenu les 7 et 8 juin 2004 avec la participation des acteurs du secteur rural sur l'identification des projets prioritaires soumis par la Côte d'Ivoire au NEPAD pour financement.

I.2. Le projet contribuera à renforcer l'impact des initiatives en cours d'exécution (projet pilote lac de Kossou, FAO/PMEDP) ou en préparation (Projet FIDA) dans la perspective d'une gestion durable des ressources halieutiques, d'une contribution à l'augmentation de la production intérieure, de l'amélioration des moyens d'existence des communautés riveraines afin de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des communautés qui dépendent de l'activité pêche.

B. Généralités

I.3. Le secteur agricole reste le moteur de l'économie ivoirienne². En 2002, l'agriculture contribuait pour 25,7% au PIB estimé à 6 290 milliards de FCFA. Elle représente 2/3 des recettes d'exportation et 2/3 des emplois. Le pays est exportateur de matières premières agricoles (cacao, café, fruits, hévéa, etc.). C'est une agriculture essentiellement familiale (85% de la main d'œuvre est d'origine familiale) et encore peu équipée. Elle est pratiquée par environ un million d'exploitants. La superficie totale cultivée (9 500 000 ha) représente 40% des terres cultivables (24 000 000 ha), elles-mêmes estimées à 75% du territoire national (32 250 000 ha).

I.4. La filière halieutique est à la fois importatrice et exportatrice. Elle produit 30% du poisson consommé (consommation estimée à 275 000 tonnes soit 16,2 kg/habitants/an). La pêche maritime débarque en moyenne annuelle 63 000 tonnes et la pêche lagunaire et continentale 30 000 tonnes. Les importations viennent combler le déficit (175 000 tonnes). Toutefois, l'industrie halieutique demeure très dynamique avec les trois conserveries (Pêche et Froid, Scodi et Catelli). Elle traite 121 000 tonnes de thon importé puis réexporté sous forme de conserves.

I.5. Les exportations de conserves de thon sont en baisse. Il a été enregistré en 2002 un déficit³ de 26,4 milliards entraînant un déficit de la balance commerciale de 14 milliards en 2002.

I.6. La part du secteur halieutique dans le PIB agricole est estimée à 3,2% et sa contribution au PIB total s'évalue à 0,8%. Elle génère 66 milliards de FCFA⁴.

I.7. La production halieutique dispose de quelques atouts:

- La Côte d'Ivoire dispose d'une façade maritime de 550 km, d'un plateau continental de 12 000 km², de trois lagunes (Ebrié, Aby et Tadjo) couvrant 1 500 km², de quatre lacs de barrages hydroélectriques (Ayamé, Kossou, Buyo et Taabo), et totalise 1 700 km² de fleuves et plus de 500 barrages agro-pastoraux au nord.

² Projet TCP/IVC/2903 Rapport principal PNIMT.

³ Annuaire statistique des pêches et de l'aquaculture 2002 (Direction des productions halieutiques).

⁴ Direction de la conjoncture et de la prévision économique *in* Annuaire statistique des pêches et de l'aquaculture 2002.

- Le marché intérieur est fortement demandeur. Il le sera davantage après la guerre en raison de la destruction des noyaux d'élevage du nord et du centre de la Côte d'Ivoire.
- La Côte d'Ivoire a connu beaucoup de migration de pêcheurs (mer, lagunes et lacs). Ce brassage a contribué à accroître l'intérêt des nationaux pour la pêche et à renforcer leur capacité technique. Le nombre de nationaux est en constante augmentation.

I.8. Des expériences antérieures et en cours contribuent à développer des opportunités:

- Les accords de pêche offrent une possibilité à l'administration de financer les appuis institutionnels (statistiques, surveillance, services déconcentrés, etc.).
- Un projet japonais de construction et d'équipement a permis de construire le Laboratoire de contrôle des produits de la pêche (1991). En 2003, il a analysé 408 échantillons contre 378 de poisson fumé artisanal destiné à l'exportation vers l'Europe. Un autre projet japonais a permis de rénover le port de San-Pédro.
- Le Fonds d'aide et de coopération a financé un projet de construction d'embarcations de pêche artisanale en polyester.
- Le Projet de développement de la pêche artisanale dans la lagune Aby, financé par le FIDA et la Côte d'Ivoire (1985–1993) a permis la réalisation d'infrastructures (débarcadères, puits, marchés, etc.) et d'expérimenter la gestion participative des ressources halieutiques.

I.9. Le Plan Directeur du développement agricole (1992–2015) vise à: (i) l'amélioration de la productivité et de la compétitivité; (ii) la recherche de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaire; (iii) la diversification des productions agricoles; (iv) le développement des pêches maritimes, lagunaires, continentale et de l'aquaculture. Il a pour stratégie: (i) le désengagement de l'Etat; (ii) la promotion du retour des jeunes à la terre; (iii) la formation et la promotion du monde paysan.

I.10. L'encadrement des activités de pêche relève de la Direction des productions halieutiques qui dépend du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques (MIPARH).

I.11. Le CRO, le CNRA et les universités participent au développement du secteur pour les volets recherche-développement. L'ANADER intervient pour l'appui-conseil. Le secteur privé intervient principalement pour la fourniture d'intrants (pirogues, moteurs, matériels de pêche, etc.), l'épargne et le crédit et les activités de transformation, de commercialisation et de transport des produits de pêche. De nombreux ONG et cabinets et des institutions de financement (FDPF et FIRCA) sont disposés à appuyer le secteur. Les municipalités et les Conseils généraux marquent leurs intérêts pour le secteur des pêches (emplois, revenus et taxes).

I.12. Des contraintes entravent le développement des pêches:

- ***Les contraintes écologiques:*** Elles se traduisent par: (i) l'étroitesse du plateau continental et la faiblesse des phénomènes d'upwelling limitant la richesse des eaux maritimes; (ii) la prolifération des végétaux flottants sur les lagunes et les lacs, réduisant leur productivité; (iii) les aménagements portuaires (Canal de Vridi), hydroélectriques (barrages d'Ayamé, de Kossou et de Taabo) et l'exploitation du sable provoquent l'érosion du littoral, l'ensablement et la fermeture des embouchures, la destruction des frayères; (iv) la surexploitation de certaines pêcheries et la pêche aux produits toxiques.

- **Les contraintes socio-économiques** apparaissent à travers: (i) la contre-performance des unités de pêche; (ii) l'absence de structures ou de systèmes de crédit adaptés aux activités agricoles en général et à la pêche en particulier (taux d'intérêt, éligibilité et échéances inadaptés). Les jeunes et les femmes se trouvent confrontés très rapidement à cette situation (sous-équipement pour les jeunes et faiblesse de fonds de roulement pour les femmes); (iii) les fréquents conflits sur les lacs et lagunes (retour massif des jeunes au village et difficultés d'accès à la terre). La pêche est l'ultime opportunité d'emploi et de revenu. L'accès et le partage de la ressource deviennent l'enjeu principal; (iv) l'insuffisance d'infrastructures de base (débarcadères, routes rurales, centres de santé, marchés, écoles, etc.); (v) le faible niveau d'organisation des acteurs et le taux d'analphabétisme élevé des femmes ne permettent pas de tirer profit des opportunités (économiques et sociales) qui s'offrent à l'ensemble des communautés de pêche. Celles-ci ont par conséquent des conditions de vie très précaires.
- **Les contraintes institutionnelles** se reflètent à travers: (i) l'inadaptation du cadre légal et réglementaire et l'inapplication de ce qui existe (depuis 1996, la révision de la législation sur les pêches (projet TCP/IVC/4553) n'a pas évolué); (ii) l'absence d'un cadre global de gestion des pêches; (iii) l'insuffisance des moyens de travail des structures d'assistance et d'encadrement favorise l'exploitation abusive des ressources halieutiques et freine le développement; (iv) l'insuffisance des systèmes de collecte et de traitement des données de pêche ne permet pas de disposer de données fiables pour la gestion du secteur.

II. ZONE DU PROJET

II.1. La Côte d'Ivoire compte quatre barrages hydroélectriques (Ayamé, Kossou, Taabo et Buyo) et trois lagunes (Ebrié, Aby et Tadjo) où se pratique la pêche artisanale qui contribue pour plus de 60% à la production nationale.

Tableau 1: Plans d'eau et circonscriptions administratives

Plan d'eau	Régions	Départements
Lagune Aby (425 km ²)	Sud-est (Sud-Comoé)	Adiaké (Tiapoum, Assinie-Mafia, Etuéboué)
Lagune Ebrié (566 km ²)	Sud (Lagunes)	Dabou, Jacqueville, Abidjan
Lagune Grand-Lahou (190 km ²)	Sud	Grand-Lahou
Lac d'Ayamé (120 km ²)	Sud-est (Sud-Comoé)	Aboisso (Ayamé)
Lacs de Kossou (900 km ²)	Centre (Bandaman, Lacs, Marahoué)	Yamoussoukro, Bouaflé, Tiébissou, Zuénoula, Sakassou, Béoumi, Toumodi
Lac de Taabo (70 km ²)	Centre (Lacs)	Toumodi (Taabo)
Lac de Buyo (600 km ²)	Ouest	Soubré, Issia, Daloa, Guiglo et Douékoué

II.2. Les régions concernées par le projet sont les suivantes: (i) sud; (ii) sud-est; (iii) ouest; et (iv) centre. Les plans d'eau lacustres et lagunaires peuvent être regroupés en quatre unités de gestion géographiquement homogène: (i) lagune Aby et lac d'Ayamé; (ii) lagune Ebrié et lagune Tadjo; (iii) lacs de Kossou et Taabo; et (iv) lac de Buyo.

II.3. Les lagunes sont fortement influencées par les eaux marines et les eaux douces des fleuves qui s'y jettent. Les embouchures sont menacées de fermeture. Les forêts de palétuviers qui jouent un rôle important dans le fonctionnement de ces écosystèmes (hydroclimat, hydrologie, sédimentation, paramètres physico-chimiques, biodiversité, nourriture et habitat du poisson) disparaissent lentement (bois de chauffe, bois de construction, teinture, plantes médicinales). La pêche aux produits toxiques

compromet leur productivité. Les règles de gestion traditionnelle de la pêche sont mises en cause. La surexploitation de certaines pêcheries met en cause l'économie halieutique locale.

- La lagune Ebrié, longue de 120 km, couvre 566 km² de superficie. Elle communique avec la mer par l'embouchure de la Comoé qui tend à s'obstruer depuis l'ouverture du canal de Vridi en 1950. La salinité se situe entre 20 et 30% de janvier à avril. Elle descend à 2% avec la saison des pluies de juin à septembre. L'ichtyofaune très riche compte 153 espèces. Les espèces couramment débarquées appartiennent à cinq principales familles: Clupeidae (*Ethmalosa fimbriata*), Bagridae (*Chrysichthys walkeri*, *C. nigrodigitatus* et *C. filamentosus*), Claridae (*Clarias* spp., *Hetrobranchus* sp.), Carangidae (*Trachinotus falcatus*), Cichlidae (*Sarotherodon* sp. et *Oreochromis* sp.) et enfin les Mugilidae (*Liza* sp.). Le développement rapide de la ville d'Abidjan étend les zones de pollution (baie de Cocody et baie de Bietry). L'extraction du sable menace l'habitat du poisson. Le développement des cultures de rente (palmier à huile, hévéa, cocotier) a accentué la pression foncière dans les zones de Dabou et de Jacqueville. Les terres sont désormais fortement contrôlées par les anciens. Toutefois, le marché d'Abidjan constitue une opportunité pour développer l'élevage, les cultures maraîchères et le commerce.
- La lagune Aby située à l'extrême est du littoral est un complexe lagunaire composé des lagunes Aby, Tendo et Ehy. Elle couvre 425 km². La Bia et la Tanoé l'alimentent. Les échanges avec la mer se fait par la passe d'Assinie. En saison sèche, la salinité atteint 12%, elle est de 2,5% en saison des pluies. L'ichtyofaune est estimée à une soixantaine d'espèces. L'espèce *Ethmalosa fimbriata* est la mieux représentée avec une contribution de 60 à 80% aux débarquements. Les acteurs de la pêche se répartissent entre 3 260 pêcheurs et 2 284 transformatrices et commerçantes. Les principaux engins de pêche utilisés sont les sennes de plage (filet Aly), les filets maillants, les balances, les nasses et les éperviers. La production totale est estimée en moyenne à 7 200 tonnes (2002). Elle a atteint des niveaux record de 13 000 tonnes en 1997 à la suite des mesures de co-gestion. Il faut noter que la production de crabe atteint 1 500 tonnes (2003). Le développement des plantations d'Etat de palmier à huile, du cocotier ainsi que celui des plantations villageoises (café, cacao, palmier à huile, cocotiers, etc.) ont restreint l'accès à la terre aux jeunes et aux femmes. La lagune reste presque l'unique opportunité pour les jeunes et les femmes. Toutefois, il est constaté le développement de l'agriculture vivrière (manioc), de l'élevage du porc et du commerce par les jeunes et les femmes.
- La lagune Tadjo est un complexe lagunaire de 190 km². Elle est composée des lagunes Tagba (57 km²), Mackey (28 km²), Tadjo (90 km²) et Niouzoumou (15 km²). Elle s'étend sur 190 km et est reliée à la lagune Ebrié par le canal d'Assagny et à l'océan par le grau de Grand-Lahou. Le Bandaman débouche à l'extrémité orientale de la lagune. L'importance du débit de ce fleuve permet au grau de Grand-Lahou de rester ouvert. Cependant, la sécheresse et la construction de deux barrages (Kossou et Taabo) sur le Bandaman ont entraîné un écoulement inférieur qui a conduit à la fermeture du grau. Celui-ci a dû être ouvert au bulldozer en 1973. Les zones marécageuses très étendues nécessitent un aménagement particulier pour les activités agricoles.

II.4. Les lacs sont caractérisés par: (i) la présence de troncs d'arbre et d'hippopotames qui entravent la pêche sur toute leur surface (accidents, avaries et perte de filets); (ii) l'envahissement par les végétaux aquatiques; (iii) la multiplication des conflits pour l'accès à la ressource; (iv) les saisons de pêche liées à la crue et à l'étiage et (v) la faiblesse des équipements socio-économiques. Les zones de pêche sont très éloignées des villages et sont difficiles d'accès. Les villages manquent d'infrastructures de base.

- Le lac d'Ayamé localisé en zone forestière a été construit sur la Bia en 1959. Il couvre une superficie moyenne de 120 km². Les espèces les plus couramment débarquées sont le *Sarotherodon melanotheron* (65%), *Heterotis niloticus* et *Chrysichthys* sp. La production est estimée à 400 tonnes. En 1990, elle a dépassé les 700 tonnes. Les pêcheurs sont à la fois pêcheurs et agriculteurs (culture de cacao, de café et de vivrières). Malgré la pression, les jeunes ont encore des opportunités de s'investir tant dans les cultures de rente que vivrières. Ces dernières années, la ressource a tendu à se reconstituer suite à une fermeture de plus de 6 mois de la pêche et à la réduction de l'effort de pêche.
- Le lac de Kossou, localisé en zone de savane, long de 180 km, couvre 900 km² et a été mis en eau en 1997 par suite du barrage du Bandaman. Le lac a englouti une superficie importante des terres et des plantations des populations. Elle a occasionné ultérieurement la pression foncière. En l'an 2000, on y dénombrait 1 022 pêcheurs. Ceux-ci sont répartis entre les nationaux et les maliens (68%). Les principaux engins sont la senne de plage, les filets maillants, les nasses, les éperviers, etc. Le lac montre une forte richesse en biodiversité avec près de 62 espèces (Roest, 1974). Les principales espèces débarquées sont *Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Clarias* spp., *Hemichromis fasciatus*, *Heterotis niloticus*. Les terres environnant le lac et la zone de marnage sont propices à l'élevage et aux cultures vivrières dont la promotion accroîtrait la disponibilité en nourriture des riverains.
- Le lac de Buyo, localisé en zone forestière de l'ouest, a été créé en 1981 par suite du barrage du fleuve Sassandra. Le nombre de pêcheurs a rapidement évolué. Il est passé de 709 en 1982 à 2 100 en 1990. Il a même atteint le niveau de 2 954 en 1989. La communauté malienne constitue plus de 90% des pêcheurs. Toutefois, la tendance est à la stabilisation du nombre de pêcheurs autour de 1 500, toujours sous le contrôle des pêcheurs maliens. Les filets maillants, les sennes de plage, les éperviers, les nasses et les bambous constituent l'essentiel des engins utilisés. Il y est recensé 56 espèces de poissons. Les principales espèces débarquées appartiennent essentiellement à trois familles: Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Hemichromis fasciatus*); Osteoglossidae (*Heterotis niloticus*) et les Bagridae (*Chrysichthys maurus* et *C. nigrodigitatus*) représentant respectivement 65%, 15% et 10% des prises. La production moyenne qui avoisine 7 000 tonnes a atteint des niveaux record de 10 000 tonnes en 1988 et 1989. Les contraintes de terre sont moindres et constituent des opportunités d'activité alternatives (cultures de rente et vivrière) pour les jeunes et les femmes.
- Le lac de Taabo qui a été créé en 1978 est situé en aval du barrage de Kossou. La retenue couvre 53 km². Il y est recensé environ 300 pêcheurs (95% d'origine malienne) pour une densité moyenne de 6 pêcheurs au km². Les nasses et les filets maillants sont les engins dominants. La production moyenne annuelle est estimée à 300 tonnes. Les principales espèces sont *Oreochromis niloticus*, *Heterotis niloticus* et *Chrysichthys* spp.

III. JUSTIFICATION

III.1. La Côte d'Ivoire est un pays côtier aux ressources halieutiques naturellement limitées (faiblesse du plateau continental et des upwellings). L'offre de produits halieutiques est largement inférieure aux besoins domestiques. Avec la situation de crise actuelle (politique, sociale et économique), l'importation inévitable de poisson (sortie de devise) constitue une pression supplémentaire sur les équilibres financiers de l'Etat. Toutefois, la Côte d'Ivoire dispose de réelles

potentialités en pêche continentale et lagunaire. Welcomme (1988) notait que la pêche continentale représentait 8,3% de l'effort de production halieutique nationale avec une contribution évaluée entre 4 000 et 6 000 tonnes en 1970. De 1972 à 1990, avec la construction des barrages hydroélectriques (Kossou, Buyo, Taabo et Faé), les productions fluviolacustres se situaient entre 20 000 et 30 000 tonnes alors que les productions marines stagnaient ou déclinaient. Les efforts de gestion dans la lagune Aby ont démontré l'impact positif d'une gestion participative des ressources halieutiques. Le caractère limité des ressources recommande un niveau de gouvernance élevé pour renverser toutes les tendances négatives (surexploitation, baisse de production, pollutions, dégradations environnementales diverses, etc.).

III.2. Les pêches artisanales lagunaires et lacustres sont pourvoyeurs d'emplois ruraux. La population de pêcheurs artisans et leurs familles est estimée entre 200 000 et 250 000. Les activités de pêche, de transformation, de conservation, de commercialisation et les activités connexes (la population de pêcheurs marins étant estimée à 60 000, Bouberi communication personnelle) mobilisent plus de 140 000 personnes. Ils résident autour des lagunes et des lacs. La grande majorité d'entre eux vit actuellement dans un grand dénuement. En 2002, le PMEDP/FAO (Fabio *et al.*) mettaient en évidence que 75% des pêcheurs du lac de Kossou étaient relativement pauvres. Plusieurs des villages ne sont pas accessibles par routes et les connections aux marchés sont problématiques avec pour conséquence des pertes post-capture de 50%. Les populations accèdent difficilement aux services de base (eau potable, centres de santé, école, marché, etc.). Les difficultés d'accès au crédit, l'inorganisation et la faiblesse de l'encadrement limitent les opportunités d'améliorer la productivité des unités de pêche et de diversifier les sources de revenu. Les jeunes accèdent difficilement à la terre et la pêche constitue pour eux l'unique alternative pour échapper à la marginalisation (difficulté de satisfaire les standards sociaux). Les femmes, faute de fonds de roulement, ont un accès limité au poisson pour l'achat et la commercialisation. Cependant, leur faible revenu sert à subvenir au besoin de la famille. Ainsi, la sécurité alimentaire, l'état sanitaire et nutritionnel des enfants est déplorable. L'amélioration du niveau des équipements de base, le renforcement des capacités des acteurs, l'accès au crédit et à des sources alternatives d'emplois ou d'activités productives alternatives constituerait un appui pour lutter contre la pauvreté et la vulnérabilité des communautés de base.

III.3. La politique de développement agricole qui a opté pour le désengagement progressif de l'Etat des secteurs de production et du conseil agricole, le développement des services financiers décentralisés, la constitution de divers fonds d'appui au développement du monde du rural (Fonds interprofessionnels pour la recherche et le conseil agricole, FIRCA) et le Fonds pour le développement et la formation professionnelle, FDFP) et enfin la politique de décentralisation (municipalités et Conseils généraux) offrent des opportunités de promotion du développement local et d'intégration des communautés de pêcheurs au processus de développement.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. L'objectif général du projet d'appui à la pêche artisanale continentale et lagunaire est de contribuer à combler en partie le déficit de la production nationale de produits halieutiques et de réduire la pauvreté et la vulnérabilité des communautés de pêche.

IV.2. De manière spécifique, le projet envisage de:

- Rétablir le niveau de productivité des plans d'eau lagunaire et continentale par l'élaboration et la mise en œuvre participative des plans de gestion (limitation de l'effort de pêche, usage d'engins appropriés, surveillance et protection de l'environnement des

plans d'eau). La production nationale connaîtra une augmentation de près 11 000 tonnes à la 4^e année et atteindra 22 000 tonnes à la 5^e année.

- Améliorer les moyens d'existence des populations riveraines par la construction ou réhabilitation des infrastructures de base (écoles, centres de santé, routes rurales, débarcadères et marchés), par l'optimisation du niveau d'équipement des artisans pêcheurs, par l'accès au crédit à travers les institutions de micro-finances décentralisées et enfin par l'organisation des acteurs. Il est prévu que 50% des pêcheurs et des membres de leur famille puissent accéder au service de base (santé, éducation, services administratifs, etc.) et 75% d'entre eux aient des moyens d'existence stabilisés.
- Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire du secteur des pêches en mettant en place des structures de gestion, un cadre réglementaire adapté et en renforçant les capacités des usagers et des administrations à la gestion participative.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. Le projet qui aura une durée de cinq ans reposera sur trois composantes techniques et une composante administrative:

Composante 1: Restauration de la productivité des plans d'eau.

Composante 2: Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche:

- amélioration des infrastructures de base;
- appui aux producteurs;
- renforcement des capacités des acteurs.

Composante 3: Appui au cadre institutionnel et réglementaire.

Composante 4: Coordination et gestion du projet.

V.2. La première composante vise principalement à créer la base d'une activité économique durable et porteuse. Des ressources disponibles et accessibles participeront au maintien d'un tissu économique local capable de soutenir les emplois et les revenus ruraux. Un environnement de production et de vie sociale relativement stabilisé devra concourir à réduire la vulnérabilité des acteurs du secteur rural et garantir l'amélioration des moyens d'existence (deuxième composante) qui s'appuieront sur trois sous-composantes: (i) infrastructures de base; (ii) appui aux producteurs; et (iii) renforcement des capacités des acteurs productifs. La troisième composante concourt à créer un environnement institutionnel et réglementaire adapté au partage de la responsabilité de gestion de la filière entre les administrations et les usagers des ressources et à garantir la durabilité du processus. La dernière composante veillera à favoriser la participation effective de tous les partenaires au processus par l'établissement de rapport de partenariat, par la création des conditions d'exercice et de transfert de responsabilité entre le projet et les bénéficiaires et entre le projet et les collectivités locales et assurer les ancrages institutionnels indispensables à la pérennisation des résultats du projet.

Composante 1: Restauration de la productivité des plans d'eau

V.3. Les actions spécifiques suivantes sont à entreprendre:

- évaluer les potentialités halieutiques des lacs et lagunes;

- élaborer un plan national de gestion des pêches artisanales continentales et lagunaires qui servira de cadre général;
- élaborer un plan de gestion spécifique par plan d'eau pour tenir compte des contraintes particulières à chacun d'eux;
- valider les divers plans de gestion aux cours d'ateliers (bénéficiaires et administrations);
- diffuser les mesures de gestion;
- élaborer un plan d'action de lutte contre les végétaux flottants envahissants et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils généraux, des ONG, etc.;
- élaborer un plan d'action de reboisement des mangroves et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils généraux, des ONG, etc.;
- élaborer un plan d'action de protection des berges et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils généraux, des ONG;
- élaborer un plan d'action de lutte contre la pollution des eaux lagunaires et continentales en concertation avec l'ensemble des ministères concernés et le mettre en œuvre avec la participation des usagers, des municipalités, des Conseils généraux, des ONG et des pollueurs, etc.;
- développer avec la recherche des programmes de recherche-développement, de suivi et de veille environnementale des plans d'eau;
- réaliser des enquêtes-cadres;
- évaluer régulièrement l'état des ressources et les impacts socio-économiques et environnementaux de l'application des plans d'aménagement;
- susciter l'adhésion de toutes les parties prenantes au processus.

Composante 2: Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche
comportant trois sous-composantes:

V.4. **Sous-composante Infrastructures:** elle vise à améliorer les équipements socioéconomiques de base des communautés de pêche:

- réhabiliter/construire les écoles;
- réhabiliter/construire les centres de santé;
- réhabiliter/faire des forages;
- élaborer une cartographie des routes rurales;
- profiler les routes rurales pour l'accès aux zones de pêche, aux débarcadères-marchés.

V.5. **Sous-composante Appui aux producteurs:** elle est constituée essentiellement de fonds. Ceux-ci sont destinés aux bénéficiaires sous forme de crédit de court et moyen termes. Les bénéficiaires devront développer une culture de crédit qui reposera essentiellement sur leur capacité à épargner. A la fin du projet, les acteurs devront intégrer le système formel d'accès au crédit offert par

l'ensemble du système de financement décentralisé amplement développé en Côte d'Ivoire. Ces possibilités de crédit aideront également à soutenir l'application des mesures de gestion en facilitant l'acquisition d'engins de pêche plus appropriés et compatibles avec l'état des ressources halieutiques. Les actions à mettre en œuvre sont:

- fonds pour la création de points de vente de matériel de pêche;
- fonds pour la construction de silos à glace;
- fonds de roulement pour les femmes transformatrices et commerçantes;
- fonds pour les équipements d'exploitation (engins de pêche, fumoirs, caisses isothermes, etc.);
- fonds d'appui à la commercialisation (achat de véhicules frigorifiques, création de point de vente de la pêche fraîche dans les principales villes, informations sur les marchés, etc.);
- fonds de soutien aux activités génératrices de revenu (élevage, cultures maraîchères, cultures vivrières, artisanat, petits commerces, tourisme, etc.) au bénéfice des acteurs mais particulièrement pour les femmes et les jeunes.

V.6. ***Sous-composante Renforcement des capacités:*** elle entend améliorer les aptitudes des acteurs impliqués dans la production et dans les activités connexes. Les tâches à accomplir porteront sur:

- organiser les acteurs (constitution de groupes et d'organisations professionnelles);
- sensibiliser à l'épargne-crédit;
- créer des caisses mutuelles d'épargne et de crédit;
- former les acteurs: identifier les besoins et les actions à promouvoir avec les acteurs et organiser des sessions de formation (techniques de pêche, gestion des organisations, des conflits et des infrastructures, transformation-conservation, commercialisation, etc.) et effectuer des voyages d'échanges d'expériences avec d'autres projets;
- assurer la circulation de l'information dans la filière pêche avec l'appui des organismes compétents;
- créer des centres d'alphabétisation fonctionnelle;
- réaliser une étude de diagnostic sanitaire des communautés de pêche;
- former des agents de santé communautaire.

Composante 3: Appui au cadre institutionnel et réglementaire

V.7. La composante appui institutionnel participe à l'amélioration générale du cadre de développement de la pêche. Les structures de gestion tant au niveau des bénéficiaires qu'au niveau des pouvoirs publics seront créées. Les mandats des uns et des autres seront davantage clarifiés. Les services de surveillance et de statistiques seront renforcés.

V.8. Les tâches à initier sont de:

- créer des comités villageois des pêches par sous-préfecture, les fédérer au niveau du département et au niveau du plan d'eau;
- créer des cadres de concertation par département et les fédérer au niveau du plan d'eau;
- faire fonctionner les cadres de concertation;
- promouvoir la reconnaissance par les décideurs publics et institutionnels des associations professionnelles et des divers comités de gestion;
- assurer le fonctionnement autonome des cadres de concertation (financement endogène et stable);
- créer 4 services statistiques;
- créer 4 coordinations interrégionales halieutiques;
- créer 10 brigades de surveillance des plans d'eau;
- prendre de façon participative les textes réglementaires de gestion (des plans d'eau) et qui traduisent en actes administratifs les mesures de gestion validées par les différents ateliers;
- former les administrations et les usagers à la gestion participative des ressources halieutiques et des infrastructures communautaires.

Composante 4: Organisation et gestion du projet

V.9. Le projet couvre presque toute l'étendue du territoire national. Il comprendra une coordination nationale et quatre coordinations régionales qui veilleront à:

- la coordination des activités;
- l'élaboration des plans et des budgets avec les partenaires;
- la contractualisation des prestations de service et des achats;
- la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
- la documentation des actions et des résultats obtenus;
- la capitalisation des résultats;
- au développement du partenariat;
- au transfert des responsabilités aux bénéficiaires.

V.10. Un manuel de procédures précisera les modalités de fonctionnement des unités de coordination.

V.11. Une assistance technique spécifique, ponctuelle et à la demande accompagnera le processus de mise en œuvre du projet dans les domaines où les compétences nationales seraient encore limitées.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. Le coût du projet est évalué sur la base des normes de coûts en vigueur dans les ministères techniques notamment pour les infrastructures (écoles, routes rurales, centres de santé, forages de puits). Au niveau des prestations, des projets similaires ont constitué la référence. Le coût de base du projet est de **27,4 millions de dollars EU**. Le détail de l'estimation des coûts est joint en annexe 4. En incluant les imprévus physique et financier, le coût total du projet est de **30,1 millions de dollars EU**.

Tableau 1: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante

Composante Sous-composante	Coût		% Total coûts de base
	Millions de FCFA	Milliers de \$ EU	
1. Restauration de la productivité des plans d'eau	515.4	981.7	3.6%
2. Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche	10 035.0	19 114.3	69.8%
2.1. Infrastructures	6 926.0	13 192.4	48.2%
2.2. Appui aux producteurs	2 800.0	5 333.3	19.5%
2.3. Renforcement des capacités	309.0	588.6	2.1%
3. Appui au cadre institutionnel et réglementaire	1 196.0	2 278.1	8.3%
4. Organisation et gestion du projet	2 637.5	5 023.8	18.3%
Total coûts de base	14 383.9	27 397.9	100.0%
Imprévus physiques (7%)	1 006.9	1 917.9	7.0%
Imprévus financiers (3%)	431.5	821.9	3.0%
Total coûts du projet	15 822.3	30 137.7	110.0%

Tableau 2: Résumé des coûts estimatifs du projet par composante et par an

Composante Sous-composante	Coûts (milliers de \$EU)					
	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5	Total
1. Restauration de la productivité des plans d'eau	101	418	173	164	126	982
2. Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche	128	5 454	5 421	5 365	2 746	19 114
2.1. Infrastructures de base	0	3 898	3 898	3 898	1 498	13 192
2.2. Appui aux producteurs	19	1 410	1 410	1 352	1 143	5 333
2.3. Renforcement des capacités	109	147	114	114	105	589
3. Appui au cadre institutionnel et réglementaire	811	350	400	391	327	2 279
4. Organisation et gestion du projet	1 714	846	827	808	827	5 022
Total coûts de base	2 754	7 068	6 821	6 728	4 026	27 398
Imprévus physiques (7%)	193	495	477	471	282	1 918
Imprévus financiers (3%)	83	212	205	202	121	822
Total coûts du projet	3 029	7 775	7 503	7 401	4 429	30 138

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Trois principales sources de financement sont prévues pour le projet (Tableau 3):

- ***Les bénéficiaires*** qui comprennent:
 - les organisations professionnelles;
 - les fonds d'appui au développement et à la formation professionnelle notamment le FIRCA (Fonds interprofessionnel pour la Recherche et le conseil agricole) et le FDFP (Fonds de développement de la formation professionnelle);
 - les Conseils généraux;
 - les opérateurs privés partenaires du projet notamment pour les intrants et la commercialisation des produits de pêche dans les grands centres urbains, participent à hauteur de 26,85% au financement du projet.
- ***Le gouvernement***: la contribution du gouvernement est de 10,45%.
- ***Les bailleurs de fonds***: les divers bailleurs de fonds partenaires qui comprendraient la coopération japonaise (JICA), le FIDA, l'Union européenne (accord de pêche) et la France financeront pour 62,70% du coût total du projet. Les volets santé, éducation et alphabétisation pourraient être analysés avec l'OMS, l'UNICEF, le PNUD.

Tableau 3: Répartition du coût du projet par source de financement			
Sources	Millions de FCFA	Milliers de \$EU	%
Gouvernement	1 653,9	3 150,2	10,45%
Institution(s) de financement	9 920,8	18 896,8	62,70%
Bénéficiaires	4 247,6	8 090,7	26,85%
Total	15 822,3	30 137,7	100,00%

VII.2. Une répartition des contributions par source de financement et par composante pourvoit les indications suivantes (Tableau 4):

- Composante « *Restauration de la productivité des plans d'eau* » : tous les partenaires contribuent à part égale.
- Sous-composante « *Infrastructures* »: les bénéficiaires et les bailleurs de fonds se partagent à part égale (50%).
- La Sous-composante « *Appui aux producteurs* » est supportée par les bailleurs de fonds à hauteur de 97,32%.
- La Sous-composante « *Renforcement des capacités* » est supportée à hauteur de 53,4% par les bénéficiaires notamment le FIRCA et le FDFP et 35,6% par les bailleurs.
- La Composante « *Appui institutionnel et réglementaire* » est financée à hauteur de 83,7% par l'Etat.
- La Composante « *Gestion du projet* » est laissée au bailleur à hauteur de 93,3%.

Tableau 4: Contribution en pourcent par source de financement et par composante

Composantes/Sous-composantes	Bénéficiaires	Etat	Bailleurs	Total
Restauration de la ressource	33,1	32,4	34,5	100
Amélioration des moyens d'existence				
Infrastructures	50,0	0,0	50,0	100
Appui aux producteurs	2,7	0,0	97,3	100
Renforcement des capacités	53,4	11,0	35,6	100
Appui institutionnel et réglementaire	2,1	83,7	14,2	100
Gestion du projet	0	6,7	93,3	100

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

VIII.1. Les bénéfices attendus du projet sont:

- La gouvernance des pêches artisanales lagunaires et continentales est améliorée grâce à la mise en place d'un cadre normatif de gestion des plans d'eau et aux structures reconnues des usagers, à leur responsabilisation et à leur participation effective aux prises de décision. Les organisations des usagers auront une plus grande capacité à influencer les politiques des pêches.
- La dégradation de l'environnement des plans d'eau connaît un ralentissement et même un renversement de tendance grâce à la prise de conscience des pollueurs et des usagers. Ceux-ci constitueront des groupes de pression pour la sauvegarde de leur environnement.
- Les opportunités d'affaires se sont renforcées dans les villages et dans les régions grâce à la pêche qui est un moteur de développement:
 - la fabrication de pirogues, la production de glace, la valorisation des zones humides autour des lacs (zone de marnage) par les cultures maraîchères et l'élevage mobilisent une importante main d'œuvre et créent des revenus;
 - une partie des revenus tirés de ces activités pourrait être transférée dans des secteurs tels que le commerce et le transport et encouragerait les jeunes à quitter la pêche et limiter ainsi l'effort de pêche.
- Les conditions des femmes et des jeunes s'améliorent:
 - l'accès au crédit et la constitution de tontines accroissent leur capacité de créer de la richesse et donc d'augmenter leur revenu. Ils sont désormais capables de satisfaire les normes sociales donc d'échapper à la marginalisation sociale;
 - le relèvement du niveau d'instruction et des revenus des femmes contribuera à améliorer les conditions de vie des ménages: scolarisation, nutrition et état sanitaire des enfants; et à une meilleure intégration et valorisation des femmes;
 - la pénibilité du travail quotidien des femmes se trouve amoindrie avec la facilité d'accès aux points d'eau et à des techniques relativement modernes de travail (glace, fumoirs améliorés, facilité de transport, etc.);
- Les communautés de pêche contribueront davantage au développement local par l'amélioration de leur cadre de vie et une plus grande implication sociale et politique.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. L'amélioration du cadre réglementaire et institutionnel de la gestion des pêches artisanales, la participation des communautés de pêche et des collectivités locales à l'ensemble du processus de réduction de la pauvreté et de la vulnérabilité sont des facteurs déterminants d'une gestion responsable et durable des pêches et de la promotion du développement endogène.

IX.2. Sur la base de cette hypothèse, « l'approche processus » est recommandée, c'est-à-dire que les bénéficiaires seront encouragés, de manière progressive et participative, à identifier, mettre en œuvre et évaluer les activités de développement qui correspondent à leurs propres besoins et aspirations. Ainsi leurs intérêts et leur aptitude à contribuer à la gestion efficace des ressources halieutiques et à l'amélioration de leurs moyens d'existence se trouveront renforcés et les aideront ainsi à assurer la durabilité des acquis du projet.

IX.3. Dans cette perspective, le Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR), l'Approche pour les moyens d'existence durables (AMED) et le profil de pauvreté seront des instruments qui contribueront à l'atteinte des objectifs du projet.

IX.4. Le projet favorisera le partenariat avec les autres agences de développement, avec des projets poursuivant des buts similaires, avec les ONG, avec les institutions de micro-finance et avec les institutions de financement du monde rural. L'appropriation du projet par les communautés, les municipalités et les Conseils généraux ne fera que consolider le développement local et garantir la durabilité des résultats et des bénéfices.

IX.5. Modalités d'exécution:

- Le projet sera placé sous la tutelle du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques, en étroite collaboration avec le Ministère de l'économie et des finances. Un protocole d'accord entre le ou les bailleurs de fonds et la Côte d'Ivoire précisera les conditions de financement, les procédures de déboursement et les conditions de l'administration financière.
- Un comité de préparation mis en place par le ministère de tutelle pour une durée de six mois aura pour mandat:
 - de recruter par appel à candidature les membres des équipes de gestion du projet;
 - de finaliser les procédures de gestion du projet;
 - de satisfaire les conditionnalités liées à la mise en œuvre de l'accord de financement;
 - et enfin d'appuyer le démarrage effectif du projet.
- Un comité de pilotage composé du Ministère de la production animale et des ressources halieutiques (Ministère de tutelle), du Ministère de l'économie et des finances, du Ministère de l'administration du territoire, des autres ministères techniques (environnement, recherche scientifique, Eaux et Forêts, etc.), des bailleurs de fonds, des structures de mise en œuvre du projet, des associations des communautés de pêche, des collectivités locales, aura pour mandat:
 - d'approuver les programmes et les budgets;
 - d'évaluer l'état d'avancement du projet;
 - veiller à la cohérence et à la pertinence des stratégies de mise en œuvre;

- et enfin de capitaliser les résultats.
- Une coordination nationale et quatre coordinations régionales seront mises en place avec pour mandat de:
 - veiller à la bonne gestion des ressources humaines, matérielles et financières;
 - faire le suivi–évaluation;
 - capitaliser les activités et les résultats obtenus;
 - développer le partenariat;
 - consolider l’appropriation du projet par les bénéficiaires et les collectivités locales;
 - appuyer l’ancrage institutionnel du processus pour l’intégrer dans les politiques nationales de développement des pêches, de réduction de la pauvreté des communautés de pêche et de développement local.

IX.6. Les mécanismes de fonctionnement des unités de coordination seront précisés dans un manuel de procédure à élaborer.

IX.7. Une assistance technique dégressive accompagnera la mise en œuvre du projet dans les domaines où les compétences nationales sont encore peu développées.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. La mise en œuvre du projet exigera un niveau élevé de compétence et de technicité de la part des animateurs. Ces niveaux de qualification sont généralement disponibles en Côte d’Ivoire mais la nécessité d’une mise à niveau peut recommander le recours ponctuel à une assistance technique. Les domaines où les besoins se feront sentir seront:

- la programmation et la planification stratégique;
- la gestion participative des ressources naturelles;
- le suivi–évaluation participatif (impacts du projet);
- la promotion et le développement local.

X.2. Pour chacun des domaines, 6 mois (24 mois) d’appui pendant la durée du projet seront nécessaires. Le rythme d’intervention des spécialistes sera déterminé à la demande et en fonction de l’état d’avancement du projet.

X.3. A la fin du projet, les cadres et les parties prenantes auront acquis une expertise et leurs capacités pour planifier, exécuter, suivre et évaluer les projets et programmes de développement au niveau local se seront accrues.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. Il est nécessaire que le gouvernement fournit un document cadre sur le développement de la pêche en Côte-d'Ivoire. Les institutions de coopération bilatérale ou multilatérale pourraient apporter soit une contribution financière soit l'expertise nécessaire à l'élaboration d'un tel document qui constitue un préalable à toute action de grande envergure dans le secteur des pêches.

XI.2. Activités de suivi pour l'identification et la caractérisation de groupes cibles spécifiques:

- Il est indiqué de mener une enquête-cadre préalable sur l'ensemble des plans d'eau concernés afin de préciser et/ou d'actualiser les données sur la pêche artisanale. Ceci permettrait d'avoir une meilleure connaissance, notamment des acteurs et des populations, de leur cadre de vie, de leurs moyens d'existence et des stratégies mises en œuvre. Ainsi, les activités seront mieux ciblées.
- Il est également recommandé de conduire une étude sur le profil de pauvreté (caractérisation et répartition de la pauvreté) au sein des communautés de pêche artisanale avec la coopération du PMEDP (programme régional FAO/DEFID). Une attention particulière devra être portée aux aspects des conflits intercommunautaires et entre villages de pêcheurs, aux considérations liées au genre, à l'âge, et aux différences ethniques. En outre, cette étude devra évaluer la gamme d'opportunités de développement en dehors du secteur de la pêche en vue de permettre une diversification des stratégies de réduction de la pauvreté et de diminution de la pression sur les ressources aquatiques. L'étude contribuera à préciser le volume des besoins en infrastructures socio-économiques des communautés.
- Parmi les autres études nécessaires, on peut retenir les études d'impact environnemental du futur projet, celles relatives au crédit et à l'analyse des parties prenantes.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. La guerre a aggravé le niveau de pauvreté des communautés de pêche. La faiblesse de la mobilisation des ressources endogènes provenant des communautés de pêche en raison de leur situation de précarité que le projet se propose d'ailleurs de réduire, pourrait être une contrainte à leur participation. Cependant, la participation indispensable des bénéficiaires pourrait se faire en nature ou en offre de services.

XII.2. Les lenteurs et les inerties des politiques et de l'administration gouvernementale (bureaucratie centrale) à faire évoluer les politiques, les processus et les institutions. La politique de décentralisation donc de promotion du développement local devrait contribuer à équilibrer les pouvoirs et faciliter une plus grande participation de tous et faire évoluer le développement à la base.

XII.3. La faiblesse des niveaux d'articulation des actions des communautés bénéficiaires et institutions de mise en œuvre du projet pourrait faire que les divers niveaux de gestion du projet se servent du projet pour fournir des biens tangibles appréciés par les communautés mais qui ne soient pas pour autant liés à la responsabilisation de celles-ci. Une implication soutenue des communautés de base bénéficiaires et des collectivités locales pourrait constituer une réponse satisfaisante et améliorer le niveau d'appropriation des bénéficiaires.

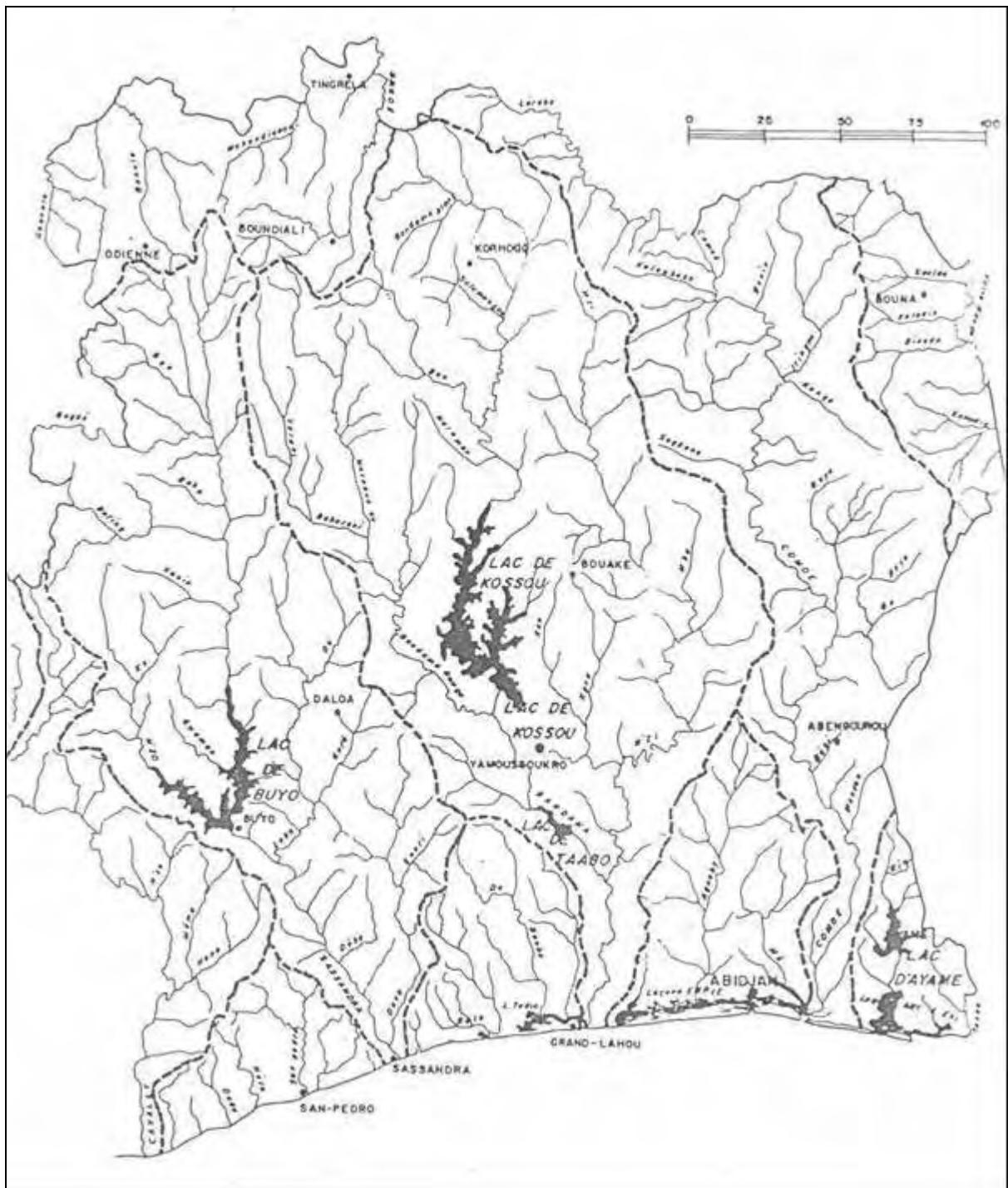
XII.4. La gestion participative pourrait renforcer la conviction des riverains d'être les « propriétaires » des eaux, de vouloir en assurer le contrôle exclusif de l'accès et par conséquent de multiplier les conflits. La transparence et l'équité dans l'application des règles et des modalités d'accès à la ressource sont les réponses à l'usurpation du processus participatif au bénéfice d'un groupe.

XII.5. L'incapacité du projet à s'harmoniser avec les orientations de politique de développement local au point de créer des pôles de tension (Programme–Conseils généraux) préjudiciables à la conduite des activités de terrain. Il faut envisager le projet comme une action de développement local qui complète et amplifie les actions des municipalités et des Conseils généraux qui deviennent par conséquent des partenaires privilégiés.

ANNEXES

- Annexe 1: Lacs et lagunes de Côte d’Ivoire**
- Annexe 2: Evolution de la production des pêches artisanales lagunaires et continentales**
- Annexe 3: Cadre logique des activités du projet**
- Annexe 4: Coût du projet**
- Annexe 5: Coût du projet par source de financement**
- Annexe 6: Répartition du coût du projet par composante et par an**
- Annexe 7: Détail explicatif des coûts du projet**

Annexe 1: Lacs et lagunes de Côte d'Ivoire



Annexe 2: Evolution de la production des pêches artisanales lagunaires et continentales

L'estimation de l'évolution de la production au cours de la mise en œuvre du projet repose sur les constats suivants:

- La réduction de l'effort de pêche a conduit dans une première étape à la réduction de la production en raison de la diminution du temps de pêche (fermeture) et de l'augmentation du taux d'échappement (augmentation des maillages). Il a été enregistré des chutes de 30% des prises des sennes de plage en lagune Aby. Dans une deuxième étape, on a assisté à la reprise progressive des débarquements avec l'augmentation de la taille des individus capturés.
- La durée de vie des principales espèces de lagune, notamment l'Ethmalose est relativement courte (18 mois) tout comme celles des espèces dominantes en milieu lacustre notamment les Cichlidae si bien que la reconstitution de la ressource intervient assez rapidement au bout de deux ans (cas du lac d'Ayamé).
- Les données de capture des pêches artisanales lagunaires et continentales disponibles sont si discontinues qu'il est difficile de les utiliser pour estimer les productions à venir. Toutefois, les données de capture dans la lagune d'Aby présentent un niveau de fiabilité suffisante avec une série de 1979 à 1998, les lacs d'Ayamé et de Taabo offrent respectivement des séries de 1972 à 1995 et de 1979 à 1995. Ces données serviront à estimer les productions espérées avec le projet.
- Dans les lagunes d'Ebrié et de Tadjo, le succès de l'interdiction de l'usage des produits toxiques pour la pêche aura un impact immédiat sur le niveau des débarquements.

Evolution de la production halieutique au cours du projet (tonnes)							
Site	2003	2004	An 1	An 2	An 3	An 4	An 5
Lagune Aby	7 200	7 200	7 200	4 800	7 200	10 000	13 000
Lagune Ebrié	4 370	4 370	4 370	5 000	6 000	8 000	10 000
Lagune Tadjo	2 000	2 000	2 000	2 000	3 000	4 500	6 000
Lac d'Ayamé	300	300	300	400	500	600	700
Lac de Kossou	8 000	8 000	8 000	6 000	8 000	9 000	12 000
Lac de Buyo	7 000	7 000	7 000	6 000	7 000	8 500	10 000
Lac de Taabo	300	300	300	300	350	400	400
Total	29 170	29 170	29 170	24 500	32 050	41 000	52 100
Gain avec le projet				-4 670	2 880	11 830	22 030

Annexe 3: Cadre logique des activités du projet

Composantes <i>Sous-composantes</i>	Objectifs	Résultats attendus	Activités	Partenaires	IOV
Restauration de la productivité des plans d'eau	Augmenter la production de 22 000 tonnes à la 5 ^e année	1. Un plan national et des plans régionaux de gestion des pêches artisanales sont élaborés et mis en œuvre 2. L'environnement des plans d'eau est assaini	• 7 études des potentialités halieutiques • 5 plans de gestion • 47 ateliers nationaux et régionaux • 3 plans d'action environnementale • 35 enquêtes-cadres	• DPH • Recherche scientifiques • ONG • Ministères techniques (environnement, eaux et forêts, agriculture)	• Rapports d'étude • Rapport des ateliers • Plans de gestion
Amélioration des moyens d'existence des communautés de pêche					
<i>Construction/ et réhabilitation d'infrastructures</i>	Faciliter l'accès aux services de base	1. Les services de base (écoles, santé, eau potable,) sont disponibles et accessibles 2. Les conditions de pêche sont améliorées (routes, marchés, débarcadères)	• Construction de 120 classes • Construction de 20 blocs sanitaires • Forage de 100 puits • Construction de 38 marchés/débarcadères • Réhabilitation de 300 km de routes rurales	• Municipalités • Conseils généraux • Bénéficiaires • Ageroute • Ministères de l'éducation, de la santé, des infrastructures	• Marchés • Rapport d'exécution
<i>Appui aux producteurs</i>	Améliorer le niveau de performance des unités de production et de commercialisation	• Les lignes de crédit sont disponibles • Les activités génératrices de revenu sont promues • Le niveau d'équipement de tous les acteurs est amélioré	• Fonds pour les femmes, la commercialisation et les équipements • Fonds pour les activités alternatives, pour les silos à glace	• Institutions de micro-finance • ANADER • Cabinets de formation • DPH	• Volume de crédit consenti • Taux de remboursement
<i>Renforcement des capacités</i>	Améliorer les aptitudes techniques et de gestion des communautés de pêche	• Les pêcheurs sont organisés et formés • Les ressources endogènes sont mobilisées	• 8 ateliers sur l'épargne-crédit • création de 4 CMEC • mise en place de 18 centres d'alphabétisation • Diverses formations techniques et en gestion	• Institutions de micro-finance • ANADER • MINAGRI • FIRCA • FDFP • Ministères (santé, éducation)	• Livrets des épargnants • Bureaux des CMEC • Rapport des séances de formation
Amélioration du cadre institutionnel et réglementaire	Améliorer la gouvernance du secteur des pêches artisanales	• Les communautés de pêche participent aux prises de décision • La réglementation est adaptée et appliquée	• Création de comités villageois de pêche • Création de cadres de concertation • Elaboration concertée de la réglementation	• ONG • DPH • Ministères (eaux et forêts, environnement) • FIRCA, FDFP	• Existence légale des comités et du cadre de concertation • PV ou rapports des réunions et ateliers

Annexe 4: Coût du projet

Rubrique	Nombre	Quantité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total (FCFA)
Composante 1: Restauration de la ressource					
Etude des potentialités halieutiques des 7 plans d'eau	1	7	7	2 900 000	20 300 000
Elaboration des plans de gestion des plans d'eau					2 100 000
Atelier national de validation des plans	1	1	1	20 000 000	20 000 000
Ateliers régionaux de validation des plans	1	4	4	5 000 000	20 000 000
Ateliers départementaux de diffusion des résultats	1	18	18	2 000 000	36 000 000
Lutte contre les végétaux aquatiques envahissants					50 000 000
Replantation de mangrove					50 000 000
Gestion des berges					50 000 000
Elaboration des plans annuels de gestion des plans d'eau					14 000 000
Ateliers rég. de validation des plans annuels de gestion					2 000 000
Appui de la recherche					95 000 000
Enquêtes-cadre	7	5	35	4 000 000	140 000 000
Ateliers de formation à la gestion des ressources	4	5	20	800 000	16 000 000
Sous-total Composante 1					515 400 000
Composante 2: Amélioration des moyens d'existence des communautés					
<i>Sous-composantes 2.1: Infrastructures de base</i>					
Classes			120	6 000 000	720 000 000
Bureaux-magasins des écoles			20	3 000 000	60 000 000
Blocs sanitaires des écoles			20	5 000 000	100 000 000
Tables-bancs			3 000	12 000	36 000 000
Mobiliers des écoles			20	500 000	10 000 000
Centre de santé intégré			20	50 000 000	1 000 000 000
Equipements centre de santé			20	25 000 000	500 000 000
Réhabilitation/forage puits			100	6 000 000	600 000 000
Construction de marché/débarcadères			38	25 000 000	900 000 000
Réhabilitation des routes rurales (km)			300	10 000 000	3 000 000 000
Sous-total Sous-composante 2.1					6 926 000 000
<i>Sous-composante 2.2: Appui aux producteurs</i>					
Fonds pour les points de vente d'intrants de pêche					150 000 000
Fonds pour la construction de silo à glace					150 000 000
Fonds pour l'appui aux activités génératrices de revenu					800 000 000
Fonds de roulement pour les femmes					800 000 000
Fonds pour les équipements d'exploitation					800 000 000
Fonds d'appui à la commercialisation					100 000 000
Sous-total Sous-composante 2.2					2 800 000 000
<i>Sous-composante 2.3: Renforcement des capacités</i>					
Ateliers sur l'épargne-crédit	2	4	8	2 000 000	16 000 000
Campagne pour l'épargne-crédit					10 000 000
Etudes pour la création de CMEC	4	1	4	2 000 000	8 000 000
Création de CMEC	2	15	30	2 000 000	60 000 000
Création de centres d'alphabétisation			25	2 000 000	50 000 000
Formation d'agents de santé communautaire			100	200 000	20 000 000
Formation (organisation, technique, gestion, conflits, marché, transformation-conservation)					100 000 000
Appui à la création des groupements de producteurs					45 000 000
Sous-total Sous-composante 2.3					309 000 000
Sous-total Composante 2					10 035 000 000

Rubrique	Nombre	Quantité	Quantité totale	Coût unitaire	Coût total (FCFA)
Composante 3: Appui au cadre institutionnel et réglementaire					
<i>Concertation de base et régionale</i>					
Appui aux comités de développement villageois					45 000 000
Mise en place des cadres concertation départementale					9 000 000
Mise en place de cadres de concertation régionale					2 000 000
Réunions départementales des cadres de concertation					58 000 000
Réunion régionale des cadres de concertation					10 000 000
Réunions pour l'adoption des textes réglementaires					5 000 000
Elaboration concertée de la réglementation des pêches					10 000 000
Diffusion des textes					15 000 000
<i>Sous-total</i>					154 000 000
<i>Coordination interrégionale halieutique</i>					
Véhicules	4	1	4	25 000 000	100 000 000
Ordinateurs complets	4	1	4	3 000 000	12 000 000
Photocopieurs	4	1	4	3 000 000	12 000 000
Entretien/réparation véhicules	4	5	20	1 000 000	20 000 000
Fourniture et consommable informatique	4	5	20	500 000	10 000 000
Assurance véhicules	4	5	20	600 000	12 000 000
Carburant-lubrifiant	4	4		2 600 000	52 000 000
Indemnités personnel cadre et secrétaire	4	60	240	125 000	30 000 000
Téléphone	4	60	240	75 000	18 000 000
Internet	4	60	240	36 000	8 640 000
Abonnement divers (eau, électricité, téléphone)					500 000
<i>Sous-total</i>					275 140 000
<i>Service des statistiques (4)</i>					
Véhicules	4	1	4	25 000 000	100 000 000
Ordinateurs	4	4	4	3 000 000	12 000 000
Embarcations	4	1	4	500 000	2 000 000
Moteur hors bord	4	1	4	3 000 000	12 000 000
Assurance véhicule	4	5	20	600 000	12 000 000
Entretien/réparation	4	5	20	1 000 000	20 000 000
Carburant/lubrifiant véhicules	4	5	20	10 400 000	52 000 000
Carburant/lubrifiant hors-bord	4	5	20	1 000 000	20 000 000
Fourniture et consommable informatique	4	5	20	500 000	10 000 000
Indemnité	4	60	240	500 000	12 000 000
Salaires de 40 enquêteurs	40	60	2 400	50 000	120 000 000
<i>Sous-total</i>					372 000 000
<i>Brigades (10) de surveillance (5 éléments/brigade)</i>					
Embarcations	10	1	10	500 000	5 000 000
Moteurs hors-bord	10	1	10	3 000 000	30 000 000
Machines à écrire	10	1	10	500 000	5 000 000
Fourniture de bureau	10	5	50	200 000	10 000 000
Carburant/lubrifiant	10	5	50	1 000 000	50 000 000
Indemnités	50	60	3 000	50 000	150 000 000
<i>Sous-total</i>					250 000 000
<i>Assistance technique</i>					
Transport	4	3	12	1 000 000	12 000 000
Frais de mission	4	180	720	70 000	54 400 000
Honoraire	4	180	720	109 000	78 480 000
<i>Sous-total</i>					144 880 000
Sous-Total Composante 3					1 196 020 000